Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212902225-20260330-2026_03_30_05-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- *En exercice : 11*
- *Présents : 10*
- *Votants : 11*

L'an deux mille vingt-six, le trente Mars à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Port Launay dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Foyer Communal sous la présidence de **Monsieur CALVAR Gaël, Maire**

Date de la convocation : 24 Mars 2026

PRESENTS : MM Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
- B. LE MEE *(a donné procuration à G. CALVAR),*

M. Paul MAO a été élu(e) secrétaire de séance.

OBJET :

Personnel Permanent

Remplacements

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'agents indisponibles (maladies, congés…)

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'autoriser** le Maire à recruter du personnel non-titulaire en remplacement du personnel permanent, absent pour maladie, congés etc… dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984.

Vote :
- **Voix pour :** 11
- **Abstention :** 0
- **Contre** : 0

Le Maire,
G. CALVAR,

Le Secrétaire,
P. MAO,

MAIRIE DE PORT LAUNAY
29 - Finistère